



Municipalité de Les Méchins
108 Route des Fonds Les Méchins (Québec) G0G 1J0
Téléphone: 1-418-729-3952 Télécopieur: 1-418-729-3585
Courriel : lesméchins@lamatanie.ca
Site: <http://www.lesméchins.com>

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 4 juin 2018 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Dominique Roy, maire
Madame Normande Tremblay, conseillère au siège # 1
Monsieur Robin Savard, conseiller au siège # 2
Madame Linda Bernier, conseillère au siège # 3
Madame Francine LeBel, conseillère au siège #4
Monsieur Bruno Lefrançois, conseiller au siège # 5
Madame Guylaine Bouchard, conseillère au siège # 6.

Madame Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, était aussi présente.

Formant quorum sous la **présidence de M. Dominique Roy, maire, la séance débuta.**

2018-101 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Robin Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

2018-102 Adoption des procès-verbaux du 7 mai 2018

Il est proposé par Mme Linda Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 7 mai 2018 soit accepté, et ce, tel que déposé.

2018-103 Adoption du bordereau 2018-05 : Comptes payés en mai 2018

Il est proposé par Mme Guylaine Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés en mai 2018 et déposés sous le bordereau 2018-05 soient approuvés au montant de 77 921,29\$, et ce, tel que déposés.

2018-104 Adoption du bordereau 2018-005 : Comptes à payer

Il est proposé par Mme Normande Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2018-005 au montant de 141 743,50\$ soient approuvés tel que déposés.

2018-105 Résolution pour fin de probation de Mme Guylaine Blais

Il est proposé par M. Robin Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la fin de probation de Mme Guylaine Blais, adjointe à la direction générale s'est terminée le 28 mai 2018 et que son contrat de travail se poursuit.

2018-106 Résolution pour augmentation de salaire de Mme Guylaine Blais

Il est proposé par Mme Normande Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Guylaine Blais, adjointe à la direction générale, aura une augmentation de salaire qui sera effective et rétroactive au 28 mai 2018.

2018-107 Résolution pour augmentation de salaire de Mme Laurie Ross

Il est proposé par Mme Francine LeBel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, aura une augmentation de salaire qui sera effective et rétroactive au 12 mai 2018.

2018-108 Résolution pour embauche de M. Jonathan Morin, opérateur

Il est proposé par M. Bruno Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que nous embauchions M. Jonathan Morin comme opérateur au département de la voirie avec une probation d'une durée de 3 mois.

2018-109 Appel d'offre tracteur

Mme Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, informe les citoyens qu'une erreur s'est glissée dans l'appel d'offre pour le tracteur. Nous n'avons reçu aucune offre donc, nous referons une 2^e appel d'offre en corrigeant l'erreur sur le nombre d'heure indiquée au compteur.

2018-110 Résolution pour le bail du CLSC

Il est proposé par Mme Linda Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que nous acceptions l'offre du CISSS du Bas St-Laurent pour le bail du CLSC, qui sera renouvelé pour 5 ans supplémentaire.

2018-110 Résolution pour le bail de la Cantine de la Halte

Il est proposé par M. Robin Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que nous ferions signer un bail à la propriétaire de la Cantine de la Halte, Mme Josée Simard pour l'occupation de sa cantine sur le terrain de la Halte routière appartenant à la municipalité.

2018-111 Avis de motion pour règlement d'emprunt n°449 de 633 500,00\$

Mme Normande Tremblay, conseillère, dépose un avis de motion qu'un règlement d'emprunt n°449 décrétant un refinancement pour un financement venant à échéance le 13 août 2018 de 633 500,00\$ sera soumis pour adoption à une séance subséquente du conseil.

2018-112 Résolution pour le nettoyage des terrains

Il est proposé par M. Bruno Lefrançois que nous donnions un délai jusqu'au 1^{er} juillet 2018 pour que les citoyens garde leur cours propre et gazon coupé. Passé ce délai nous donnerons des amendes de 100,00\$ par jour non conforme. De plus, la municipalité se réserve le droit de nettoyer le terrain et de facturer le citoyen.

2018-113 Résolution pour le programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL)

Volet – Redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la municipalité des Méchins a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matanie a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité des Méchins désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité des Méchins s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la municipalité des Méchins choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offre)

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Linda Bernier, conseillère, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité des Méchins autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera réalisée.

2018-114 Avis de motion pour le règlement sur la qualité de vie n°448

Mme Linda Bernier, conseillère, donne un avis de motion qu'un règlement sur la qualité de vie n°448, abrogeant et remplaçant le règlement n°441 sera soumis pour adoption à une séance subséquente du conseil.

2018-115 Demande de commandite du Festival Outikou

Il est proposé par M. Robin Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir les assurances pour le tire de 4X4 en guise de commandite pour le Festival Outikou.

2018-116 Résolution accordant le droit de passage étudiant de la MRC, M. Keny Toto

DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME-SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité des Méchins doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance de permis et certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente intermunicipale, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'urbanisme à la municipalité;

CONSIDÉRANT la MRC de La Matanie a engagé un étudiant au poste d'adjoint technique en

urbanisme pour l'été 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter le nom de l'étudiant à la liste des fonctionnaires désignés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine LeBel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE désigner, du 4 juin au 31 août 2018, M. Keny Toto à titre de fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme afin qu'il puisse assister les inspecteurs en bâtiments de la MRC.

2018-117 Projet protection des forêts avec la SOPFIM

Il est proposé par Mme Francine LeBel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que nous approuvions le programme 2018 de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'épandage de l'insecticide biologique sera fait par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM).

2018-118 Résolution pour un représentant (maire) corporation de l'aménagement TPI

NOMINATION DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane, ci-après la Corporation, a reçu le mandat du Conseil de la MRC de La Matanie de coordonner un projet territorial axé sur les milieux forestiers afin de renforcer nos communautés rurales forestières;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à mettre en valeur les territoires forestiers et leurs ressources au profit des communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités forestières ayant des terres publiques dont la gestion a été déléguée à la MRC de La Matanie agissent à titre de membre de Corporation et doivent désigner une personne pour les représenter lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'en raison des élections du 5 novembre 2017, les municipalités sont invitées à confirmer leur participation à titre de membre de la Corporation et à nommer de nouveaux représentants;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais d'adhésion n'est chargé aux municipalités membres et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de la Corporation impliquant l'ensemble des membres se tiennent avant la tenue des séances du Conseil de la MRC et que, pour des raisons pratiques, il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité des Méchins maintienne son adhésion à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI et désigne son maire comme représentant lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

2018-119 Résolution projet lumières DEL

ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité des Méchins doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Méchins souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité des Méchins pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité des Méchins participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE Mme Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit autorisé(e) à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE Mme Laurie Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit autorisé(e) à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité des Méchins, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ce 4 ième jour de juin 2018

(Nom du (de la) signataire)

2018-120 Résolution mandatant M. Marc Lussier pour effectuer les plans et devis de l'inspection du réseau d'égouts

Il est proposé par M. Bruno Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que nous mandations M. Marc Lussier, ingénieur à la MRC de La Matanie pour effectuer les plans et devis pour l'appel d'offre de l'inspection des conduites d'égout.

2018-121 Résolution approuvant les plans et devis d'inspection d'égouts par caméra

Il est proposé par M. Robin Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que nous approuvions les plans et devis d'inspection des conduites d'égout réalisés par M. Marc Lussier, ingénieur à la MRC de La Matanie, et ce, tel que déposé.

2018-122 Varia

A) Le MTQ va refaire une partie de la route 132 Ouest

M. Dominique Roy, maire, informe les citoyens que le MTQ fera la réfection d'une portion d'environ 1 km de la route 132 Ouest.

B) Vente de bois

Nous informons les citoyens que nous avons l'erreur de vendre quelques morceaux de bois sans résolution au préalable. Après avoir reçu les informations adéquates, nous suspendons la vente jusqu'à ce qu'une résolution soit déposée.

C) Abri Tempo

Nous informons les citoyens que les abris « Tempo » se doivent d'être retirés au maximum le 15 mai de chaque année.

2018-123 Période de questions

M. Dominique Roy, maire, dirige la période de questions.

2018-124 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Robin Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la levée de l'assemblée à 19h50.

Dominique Roy, maire

Laurie Ross, directrice générale et secrétaire trésorière
par intérim